



**COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 07 septembre 2016**

\*\*\*\*\*

**Présents** : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée  
MM. CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel

**Absent** : Mme ALFRED Valérie, M. CODINA Bernard excusés.

**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

**Ordre du jour** :

Approbation du compte-rendu du 20 juin 2016

1. Projets communaux 2017 – demandes de subventions
2. Contrats TAP – Ecoles - Cantine
3. Personnel service technique
4. Contrat d'assurance statutaire
5. FNGIR : Substitution de Carcassonne Agglo à ses communes membres pour le prélèvement du FNGIR :
6. Demande de subvention CFAI Lézignan-Corbières
7. Décisions modificatives
8. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

## **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2016**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Projets communaux 2017 – demandes de subventions :**

- Traversée village – RD 620 : Considérant l'importance du chantier, il serait souhaitable de reporter ce chantier sur 2018 afin de finaliser correctement toutes les études et coordonner tous les partenaires.

D'autres projets peuvent être positionnés sur 2017 :

- Avenue Jean Moulin – RD 101 2<sup>ème</sup> tranche : estimation : 130 383.00 HT

Ce projet a déjà obtenu des subventions :

24 352.00 € du Département

21 871.00 € du Département au titre des amendes de police (somme déjà versée à la commune sur l'exercice 2014).

Reste à financer : 84 160.00 € H.T

- Mise en sécurité des cheminements piétonniers aux abords des écoles : estimation : 143 894.00 € H.T

Ce projet a déjà obtenu une subvention :

22 500.00 € du Département au titre des amendes de police (somme déjà versée à la commune sur l'exercice 2015)

Reste à financer : 121 394.00 € H.T

- RD 38 : Aménagement entrée côté Malves : estimation : 300 000.00 € H.T

Ce projet a déjà fait l'objet d'une première étude par l'ATD.

Après délibération le Conseil Municipal retient comme projet pour 2017 la 2<sup>ème</sup> tranche de l'Avenue Jean Moulin et décide de solliciter des subventions au titre de la DETR et des Réserves Parlementaires.

### **2 – Contrats TAP – Ecoles - Cantine :**

Les contrats des personnels assurant l'encadrement des activités TAP, l'entretien des écoles et la cantine doivent être renouvelés.

Il s'agit de :

- BEREAU Nathalie : animation TAP : CDD du 01/09/2016 au 07/07/2017 – 5 heures par semaine

- PITIE Véronique : cantine, ménage : CDD du 01/09/2016 au 07/07/2017 – 13 heures par semaine

- VOROPANOFF Ludivine : animation, ménage : CDD du 01/09/2016 au 13/07/2017 – 17h30 par semaine

Thomas LARANE qui devait reprendre au 01/09/2016 pour le TAP vient de nous informer qu'il ne souhaite pas renouveler son contrat.

Il faut donc recruter un nouvel animateur TAP, essentiellement pour des animations sportives.

### **3 – Personnel service technique :**

A l'heure actuelle DEUMIER Dimitri est en contrat aidé de 35 heures par semaine. Son contrat arrive à terme au 31 décembre 2016 et il n'est pas possible de renouveler de contrat aidé.

Il a débuté en contrat aidé en janvier 2015.

Cet agent a suivi les formations suivantes :

- formation à la conduite en sécurité – CACES : obtention du CACES / nacelle

- maintenance petit matériel à moteur.

Il est inscrit pour les formations :

- Electricité (septembre 2016) (en vue d'une obtention habilitation électrique) ;

- Travaux de plomberie (octobre 2016).

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter DEUMIER Dimitri en tant qu'agent titulaire stagiaire à la fin de son contrat aidé.

#### **4 – Contrat d'assurance technique :**

Le Centre de Gestion a lancé une procédure de consultation pour renouveler le contrat d'assurance du personnel. Suite à cette consultation la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion a décidé d'attribuer le marché à la société SIACI SAINT HONORE, en groupement avec GROUPAMA.

Le nouveau contrat débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour 4 ans.

Les taux de cotisations retenus sont :

Agents CNRACL :

Franchise 15 jours pour les arrêts maladie ordinaire	6.80 %
--	--------

Agents IRCANTEC :

Franchise 15 jours pour les arrêts maladie ordinaire	0.95 %
--	--------

#### **5 – FNGIR : Substitution de Carcassonne Agglo à ses communes membres pour le prélèvement du FNGIR :**

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, certaines collectivités se sont vues attribuer un panier de ressources supérieurs à celui attribué avant la réforme ; d'autres un panier inférieur.

En parallèle, et afin de neutraliser les effets financiers entre les communes bénéficiaires et les autres, a été créé le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) ; sous l'effet de ce mécanisme, les communes bénéficiaires se voient prélever l'excédent constaté entre le panier de ressources avant et après réforme afin d'abonder le FNGIR qui compense chaque collectivité perdante par un reversement à hauteur de sa perte constatée.

Carcassonne Agglo aurait aujourd'hui la possibilité de se substituer à ses communes membres pour prendre en charge leur prélèvement au FNGIR.

Ce transfert s'accompagnera d'une retenue sur les attributions de compensation versées par Carcassonne Agglo à la commune afin de neutraliser la charge financière au niveau de la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la communauté d'agglomération, Carcassonne Agglo, est substituée à la commune pour prendre en charge son prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources.

#### **6 – Demande de subvention CFAI Lézignan-Corbières :**

La Chambres de Métiers et de l'Artisanat sollicite la commune pour le versement d'une subvention annuelle de 150.00 € destinée au CFAI de Lézignan-Corbières à laquelle s'ajoute une participation de 26.00 € par apprentis.

Aucun apprenti connu résidant sur Villalier n'est inscrit au CFAI.

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention au CFAI de Lézignan-Corbières.

#### **7 – Décisions modificatives :**

##### **1- mobilier**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2184 Mobilier		3 000.00 €
2031 Frais d'études	3 000.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

##### **2 – Régularisation d'opérations d'ordre**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2135 chapitre d'ordre 040		+ 5 000.00 €
2315 opération 242	- 5 000.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

## **8 – Informations et questions diverses :**

- Conseil municipal : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission Fabrice BONAL.

- Parc intergénérationnel : Un point est fait sur le projet du Parc intergénérationnel : le montant de travaux estimé s'élève à : 184 262.00 € HT

Au niveau des subventions :

- 31 425.00 € accordé par la Région pour la partie jardin public,
- en attente d'une réponse pour une subvention de la Région pour la partie city stade,
- possibilité de percevoir le FPIC 2016 : 30 310.00 €
- refus subvention au titre de la DETR (Etat).

La consultation pour la maîtrise d'œuvre est lancée.

La date de remise des offres a été fixée au vendredi 30 septembre à 12 heures.

- Association Patrimoine Vallées Cabardès : L'Association adresse au Conseil Municipal ses remerciements pour la subvention accordée.

- La Poste :

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 4 Avril 2016, le bureau de Poste pourrait être remplacé par un « Relais Poste Commerçant ».

Afin de recenser les commerces susceptibles d'être intéressés par la gestion de ce Relais Poste Commerçant, des courriers de candidature ont été envoyés à tous les commerçants de la commune, avec une date limite de réponse fixée au vendredi 16 septembre.

- Association Le Chat Conquois :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Présidente de l'Association Le Chat Conquois. Cette dernière a d'ailleurs adressé au Conseil Municipal une lettre qui est lue au cours de la séance. Le Conseil Municipal propose de rencontrer la responsable dans le courant du mois d'octobre.

- Ecoles :

Madame DELRIEU fait un bilan des travaux réalisés pendant l'été (grillage école élémentaire, réparation menuiseries...) et des projets pour les écoles (acquisition ordinateurs...) :

- Manifestations - Animations :

Madame LAMUR présente le bilan de la journée du 24 juillet. Une réunion va être organisée avec l'ensemble des associations participantes.

Un Radio Crochet est organisé le 22 octobre au Foyer de Villalier. La soirée débutera à 19h00 avec un apéritif tapas.

- Travaux

Monsieur CARAYON informe le conseil que l'élagage des platanes du boulo-drome est prévu pour la fin du mois d'octobre.

- Commission sécurité Foyer :

Suite à la visite de la Commission Sécurité Incendie au moins d'août, une convention d'utilisation va être établie. Chaque association utilisatrice devra signer cette convention.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 25 minutes.

Le Maire,  
Michel ZOCCARATO